

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 04 septembre 2025 à 20h
Maison Commune 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le jeudi 28 août 2025 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le jeudi 04 septembre 2025 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2025
5. CCBZ – Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
6. CCBZ – Rapport 2024 du Grand Cycle de l'Eau
7. Points divers

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir :

- M. Patrick SIMON, pouvoir à Pierre KOCH
- Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Sabrina KIMMICH

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Le quorum est atteint. M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents. Mme Fabienne ANTHONY est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du vendredi 29 juillet 2025.

2) Communications du Maire

Agenda

8-9-10 août		85 ^{ème} anniversaire du FC Gries
Samedi 30 août	14h	Après-midi « Inter-Associations » par l'ASC à l'ELF
Lundi 1 ^{er} septembre	08h	Rentrée scolaire
	11h45	Inauguration de l'algéco à l'école maternelle avec la société BOAA
Jeudi 04 septembre	20h	Conseil Municipal à l'Annexe

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

Section 7 n° 228 et 231	62 rue de Bischwiller	Surface terrain et maison : 2a 57ca	Prix : 187 000 €
Section 10 n° 165/15	39A, rue Principale	Surface Appartement : 38.61 m ²	Prix : 148 000 €
Section 18 n° 460	114B, rue Principale	Surface terrain et maison : 7a 00ca	Prix : 129 231 €

3) Rapports de commissions

Aucune commission ne s'est réunie depuis le 29 juillet dernier.

Monsieur le Maire donne des informations sur l'état d'avancement du chantier de la Cour des Mots (travaux de forage en août, installation des prémurs du nouveau bâtiment périscolaire début septembre).

Monsieur le Maire donne également des informations sur la rentrée scolaire. A l'école élémentaire, les effectifs sont stables sans renouvellement notoire. A l'école maternelle, les effectifs sont en nette augmentation (+ 23 élèves), ce qui a nécessité l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Pour assurer l'accueil des 105 élèves, une structure modulaire à ossature bois a été mis en place dans la cour de l'école dès le début du mois de juillet et aménagé pour servir de salle de motricité et de temps de « repos ». Deux enseignants Aurélie WURSTER et Guillaume UTARD ont rejoint l'équipe pédagogique.

4) Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2025

M. le Maire Eric HOFFSTETTER informe l'assemblée, qu'au moment du vote du budget primitif, l'emprunt destiné à financer les travaux de restructuration du corps de ferme « La Cour des Mots » n'avait pas été inscrit en recettes de la section d'investissement.

Pour contracter l'emprunt et signer le contrat de prêt, M. le Maire soumet à l'assemblée la proposition modificative du Budget Primitif 2025 comme suit :

DEPENSES	DM 1	RECETTES	DM 1
<i>Section d'investissement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
1641 Emprunts	10 000,00	1641 Emprunts "La Cour des Mots"	1 400 000,00
21828 Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques	10 000,00		
21831 Matériel informatique scolaire	1 500,00		
21838 Autre matériel informatique	1 500,00		
238 Avances versées "La Cour des Mots"	170 000,00		
2313 Constructions "La Cour des Mots"	1 207 000,00		
TOTAL	1 400 000,00	TOTAL	1 400 000,00

DÉPENSES	DM 1	RECETTES	DM 1
<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section de fonctionnement</i>	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	73118 Autres contributions directes	11 220,00
		74832 Etat - CVAE et CFE	1 780,00
TOTAL	13 000,00	TOTAL	13 000,00

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE DE**

- **VOTER** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 telle que détaillée dans le tableau ci-avant,

- **DONNER** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

5) Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

L'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est présenté avant le 30 juin de chaque année par la collectivité compétente. Le contenu du rapport portant sur l'exercice 2024, a été présenté en séance du conseil communautaire le 23 juin 2025.

Ordures ménagères et collecte sélective

Chaque foyer est doté d'une poubelle à couvercle bleu, destiné à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), d'une poubelle à couvercle jaune, destinée à la collecte des déchets recyclables (journaux, magazines, flacons en plastiques, emballages métalliques), d'un bioseau accompagné de sacs kraft pour la collecte des biodéchets.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est hebdomadaire et tous les 15 jours pour les déchets recyclables. Elle a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2019 pour 7 ans à l'entreprise SUEZ sur appel d'offres passé en groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SMITOM de Haguenau-Saverne auquel la CCBZ est adhérente. Ce traitement est assuré par incinération à l'unité de valorisation énergétique de Schweighouse-sur-Moder.

Production globale des déchets en 2024 = 9 439 tonnes (9 447 en 2023), soit 528 kg / habitant (536 en 2023), soit 1.44 kg de déchets/jour. Sur ces 9 439 tonnes :

- ➔ 2 300 tonnes sont incinérées, soit 24.4% (2 234 en 2023)
- ➔ 6 751 tonnes sont recyclées, soit 71.5% (6 794 en 2023)
- ➔ 388 tonnes sont enfouies, soit 4.1% (418 en 2023)

- 1 764 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2024 (1 707 en 2023) et 1 261 tonnes de déchets recyclables (1 273 en 2023).

En moyenne, les particuliers ont réalisé 11.1 levées en 2024 (10.9 en 2023). Chaque habitant de la CCBZ a produit en 2024 en moyenne :

- 99 kg d'ordures ménagères (97 en 2023)
- 112 kg de déchets recyclables (bac jaune et vert ; 117 en 2023)
- 289 kg d'apport en déchèterie (hors verre) (298 en 2023)
- 25 kg de biodéchets par an par habitant (24 en 2023)

- Refus moyen de tri de 14.68 % (15.97% en 2023).

(Autres : Pays Rhénan : 20.44 % ; CA Haguenau 21.66 % ; Pays Zorn 14.78 %).

Les refus de tri ont été de 184.3 tonnes (203 en 2023) et ont coûté 49 421 € à la CCBZ, (50 925 € en 2023) soit un surcoût de presque 3 € par habitant.

Afin d'améliorer la qualité du tri sur le territoire et de sensibiliser les usagers, un ambassadeur de la prévention et du tri travaille à temps complet depuis le 1^{er} juillet 2018 et contrôle les bacs de tri du territoire et leur attribue des étiquettes reflétant la qualité du tri :

- Sur 739 contrôles à Gries en 2024 (606 en 2023)
- 63 % de bacs conformes (verts) contre 70% en 2023
- 25 % de bacs non conformes (orange) contre 22% en 2023
- 12 % de refus de collecte (rouge) contre 8% en 2023

Collecte des biodéchets

La collecte séparée des biodéchets a démarré le 6 janvier 2023 avec l'installation de 53 bornes. 14 bornes supplémentaires ont été installés sur le territoire en mars 2023, afin d'atteindre un ratio d'une borne pour 260 habitants environ (recommandations de l'ADEME). Les 67 bornes sont collectées deux fois par semaine. Cette collecte a permis de détourner 453.64 tonnes de déchets alimentaires du bac OMr (403 en 2023, soit + 12.5%), ce qui équivaut à une moyenne de 25 kg/habitant par an (24 en 2023). Les quantités collectées sont plutôt stables toute l'année, avec une petite diminution en septembre.

Déchèteries

- La CCBZ possède 2 déchetteries : à Geudertheim et Gries + 1 Point d'Apport Volontaire de déchets verts et gravats, clôturé mais non gardienné, à Weyersheim. Les particuliers sont admis dans la limite de 24 passages par an, avec un apport journalier maxi de 1 m³, sur tous les sites et sur présentation d'un badge valide. Les professionnels s'acquittant de la redevance incitative sont admis dans la limite de 10 passages par an avec un maximum de 1m³ par passage sur les sites de Geudertheim et Gries, et sur présentation d'un badge valide, pour des apports de déchets assimilés domestiques. La gestion des déchèteries et les prestations de collecte ont coûté 245 K€ à la CCBZ en 2024.
- 5 183 tonnes de déchets** (4 052 tonnes hors gravats) ont été accueillies dans les déchèteries (5 351 en 2023) : 1 574 tonnes de déchets verts (1 643 en 2023), 1 131 tonnes de gravats (1 210 en 2023), 536 tonnes de déchets incinérables (528 en 2023), et 440 tonnes de bois (416 en 2023). En 2024, les déchets non incinérables n'arrivent plus qu'en 6^{ème} position.
- Sur ces 5 183 tonnes : **1 864 tonnes à Gries** (2 088 en 2023) avec notamment 569 tonnes de déchets verts (549 en 2023) et 441 tonnes de gravats (410 en 2023).
- Un total de **38 164 passages** a été comptabilisé sur les 3 déchetteries (56 004 en 2023) dont **6 302** enregistrés à **Gries**.

5 335 badges ont été utilisés au moins une fois en 2023 (5 894 en 2023) sur 8 353 comptes usagers. Les particuliers ont utilisé en moyenne 5 entrées sur leur badge en 2024 (7 en 2023), les professionnels ont utilisé en moyenne 2 entrées sur leur badge et les administrations 3 (avec maxi de 34 passages pour un compte). 21 foyers ont dépassé les 24 entrées en déchèterie comprises dans leur forfait.

Indicateurs financiers

La redevance incitative est calculée selon le type d'utilisateur (particulier, administration, association, professionnel), la composition du ménage pour les particuliers et le nombre de bacs détenus.

Tarifs annuels particuliers (incluant forfait 12 levées), part fixe :

- ½ ménage (personne seule) : 104.80 € (3.60 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Ménage 120 l : 174.80 € (3.60 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Ménage 240 l : 208.40 € (7.05 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)

Les particuliers « santé » bénéficient de 12 levées supplémentaires sur le bac en place (disposition pour l'année civile après fourniture d'un justificatif médical).

Tarifs annuels professionnels (incluant forfait 12 levées), part fixe :

- Bac 120 l : 314.80 € (3.60 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Bac 240 l : 348.40 € (7.05 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)
- Bac 660 l : 481.60 € (19.20 € levée supplémentaire par bac, de 13 à 17)

Concernant les usagers, 16 130 factures ont été émises en (15 859 en 2023) pour un montant moyen de 96.98 € (89.77 € en 2023) pour une facture semestrielle d'un redevable, et de 84.58 € (77.66 € en 2023) pour un compte particulier (ménage et demi-ménage).

Autres actions

- 6 ateliers d'initiation au compostage ont été proposés aux habitants ; 4 ont été annulés en raison d'un faible nombre d'inscriptions.
- 25 prestations de broyage en déchèterie (12 à Gries). Les particuliers ont pu récupérer l'équivalent de 25 bennes de 15 m³ de broyat pour l'utiliser en tant que structurant dans leurs composteurs ou en paillage dans leurs jardins.
- Une collecte de sapins de Noël organisée début janvier à Hoerdt (90 m³)
- 6 ateliers de jardinage au naturel (une soixantaine de participants environ)
- 13 jours d'animations ont été organisés dans les écoles et périscolaires de Gries, Hoerdt et Geudertheim pour sensibiliser les écoliers à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de ce rapport annuel d'activités 2024 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

6) Rapport annuel 2024 sur le Grand Cycle de l'Eau (CGE) du Territoire Basse-Zorn

Au printemps 2025, lors de la Commission Locale du périmètre, le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public du grand cycle de l'eau a été présenté et validé par l'ensemble des délégués présents du SDEA. M. le Maire rappelle que, conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, il appartient ensuite aux communes de présenter ce rapport à leur instance délibérante dans les délais impartis, à l'appui d'une présentation synthétique sous forme de powerpoint élaborée à cet effet pour chaque commission.

Le Grand Cycle de l'Eau du territoire Basse-Zorn concerne 7 communes, 2 bassins-versants (Zorn Landgraben et Moder), 3 principaux cours d'eau (Zorn, Weihergraben et Lohrgraben). La population est de 17 887 habitants, pour une surface de 81 km² du périmètre et 130 km de linéaire de cours d'eau. Il y a 43 ouvrages qui ont été recensés faisant obstacle à l'écoulement de l'eau, dont 17 prioritaires.

Pour la partie Nord du Territoire, le bassin du Wachgraben présente un état de dégradation marqué de sa qualité de l'eau limitant les conditions d'accueil de la faune aquatique (manque d'oxygène, charge organique). De ce fait les indicateurs biologiques de la qualité du milieu sont dégradés.

En 2024, il y a eu 20 sollicitations ponctuelles (hors programmation) pour la gestion des cours d'eau, 14 150 mètres linéaires de cours d'eau expertisés/visités, 0 mètre linéaire de cours d'eau renaturé et 0 mètre linéaire de cours d'eau restauré en lit mineur.

En matière de gestion des coulées d'eau boueuses, il y a eu 70 mètres linéaires d'aménagements d'hydraulique douce entretenus, et 5 exploitants agricoles ont bénéficié d'une indemnité agricole.

Concernant les données financières, la contribution totale du GCE du périmètre est de 220 000 € (comme en 2023), et il y a eu 120 141 € de dépenses d'exploitation, ainsi que 307 786 € de dépenses d'investissement éligibles à la taxe GEMAPI (dont 288 K€ pour un ouvrage de 5 200 m³ de lutte contre les inondations par ruissellements issus d'orages intenses à Weitbruch). La contribution moyenne GCE par habitant est de 12.3 €.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport annuel 2024 du Grand Cycle de l'Eau de la Basse-Zorn.

Points divers

M. le Maire donne des informations sur plusieurs dossiers en cours, dont un sur un décès d'une personne de nationalité belge survenu dans la commune il y a quelques jours et constaté par le Maire le 16 août. Après avoir contacté l'ambassade belge, des recherches ont été effectuées pour vérifier si la personne avait des liens familiaux, ce qui n'était pas le cas.

Conformément à la loi française, M. le Maire indique que c'est la commune qui se substitue en cas de défaillance de famille connue à l'organisation de l'inhumation.

Agenda

Samedi 06 septembre	9h	Portes ouvertes de l'école de musique intercommunale
Dimanche 07 septembre	10h	AG de la MMG à la Maison Commune
Vendredi 12 septembre	19h	AG de l'Alliance Basse-Zorn (foot) à Geudertheim
Dimanche 14 septembre	12h	Fête de la paroisse catholique à l'ELF
	17h	3 ^{ème} tour Coupe France FC Gries (D4) – FC Weitbruch (D1)
Lundi 15 septembre	20h	Conseil Communautaire
Jeudi 18 septembre	20h	Colloque « devenir aidant » à la CCBZ
	20h	Réunion du comité de l'ASC à la mairie
Dimanche 21 septembre	10h	Manifestation solidaire, Association HOPE, Espace La Forêt
	10h	Marche solidaire du CIJ à Kurtzenhouse
Lundi 29 septembre	19h	Commission intercommunale « Mobilités » à Hoerd
Samedi 11 octobre	09h	Rencontre annuelle des Maires de l'Alsace du Nord à Walbourg
Jeudi 16 octobre	20h	Conseil Municipal à la Maison Commune

M. le Maire lève la séance à 21h10.

Ont signé le présent procès-verbal

**Le Maire,
Eric HOFFSTETTER**



**La rapporteuse,
Fabienne ANTHONY**

